

## **Lire dans et hors de l'hôpital :** quelle offre et quelles modalités de lecture aujourd'hui pour les bibliothèques d'hôpitaux ?

### **Journée d'étude du 1<sup>er</sup> février 2018**

36 participants, dont 27 de la MHB

Ouverture de la journée par **Marie-France Andral**, directrice de Médiaquitaine, suivie par une courte intervention de **Sylvie Minvielle** (DRAC) et d'une assistante de projet de Culture et Santé.

#### **Pierre Daverat (ancien président de la MHB) : « Présentation de la MHB »**

La politique de l'ambulatoire est un objectif national depuis 2010. En 2020, le taux d'ambulatoire devrait atteindre 66%. Il est actuellement d'environ 50%.

Quoi lire et comment lire à l'hôpital ? Avec un temps d'hospitalisation inférieur à 3 jours, le développement de l'ambulatoire, des patients affaiblis et des accompagnants perturbés.

Des pistes : le « facile à lire », les lecteurs Victor et les livres audio, la lecture numérique avec soit des machines pré-chargées ou un catalogue proposé au téléchargement.

Et hors de l'hôpital ? Idéalement, tous les malades devraient pouvoir terminer un livre commencé.

Quels sont nos défis, sachant que notre mission est de proposer culture et loisirs aux malades ?

- Ecoute des malades
- Dialogue avec le personnel soignant
- Formation des bénévoles
- Relations avec les directions hospitalières
- Relations avec es associations de patients
- Dialogue avec les organismes culturels

Citation de Voltaire : « J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour ma santé. »

**Yohan Dubedout (directeur-adjoint du CHS Charles Perrens) : « Les changements relatifs à l'organisation de soin : impact sur l'offre de lecture à l'hôpital »**

Actions du Pôle culture de Charles Perrens :

- Ateliers culturels (une douzaine)
- Des partenariats
- 2 boîtes à livres avec des dons de particuliers ou de bibliothèques : turn over important.

La durée des séjours à l'hôpital diminue. On passe de l'hébergement sans soin au soin sans hébergement.

Des chiffres :

Dans les hôpitaux lambda : 15 jours d'hospitalisation en moyenne dans les années 70. Actuellement, 5,6 jours (3 jours en chirurgie).

Dans les hôpitaux psychiatriques : 245 jours dans les années 70, 28 jours actuellement.

Le développement de l'ambulatoire est lié au mode de fonctionnement des hôpitaux. Autrefois, il y avait une dotation de l'État calculée à partir des forfaits journaliers. Ces forfaits ont été supprimés et remplacés par une tarification à l'activité. La durée des séjours a donc diminué et le nombre d'actes augmenté.

Ainsi, les programmes culturels sont mal financés.

En Écosse, le financement est complètement différent : il existe un forfait par patient indépendamment du nombre de jours de prise en charge. Le contenu de prise en charge est défini par l'hôpital.

La politique culturelle est très importante dans les hôpitaux psychiatriques (HP). Un patient qui ne s'ennuie pas, rechute moins. Les HP sont encore financés par dotation.

Pour les boîtes à livres, les livres mis le sont sans comité de lecture. On y trouve des livres sur la maladie mentale, comme le *Journal d'un schizophrène*. Les patients sont souvent en demande d'informations ;

À l'hôpital Bergonié, lors d'une exposition photos, l'une d'elles avait fait scandale : il s'agissait d'une photo intitulée *La mort* qui représentait la procédure administrative de fin de vie de Bergonié. Ce sont des questions à débattre avec les associations d'usagers. Il semble important de laisser une marge de manœuvre aux usagers de l'hôpital.

Types de support :

- dans les hôpitaux de jour : stock de livres à prêter
- dans les consultations : magazines venant de dons
- en pédopsychiatrie : livres pour enfants pour expliquer la maladie. Réflexion actuelle sur le rôle des livres comme médiation avec les enfants et les parents.

Des patients « experts » ont été introduits à l'hôpital et peuvent devenir des médiateurs culturels.

L'offre culturelle est compliquée, avec un financement en baisse. On cherche à permettre aux patients d'avoir la capacité de chercher l'offre culturelle par eux-mêmes.

À Charles Perrens il y a des affichages réguliers proposant un choix d'activités. On incite les patients à aller chercher l'offre à l'extérieur.

Depuis 2018, il y a obligation à créer des groupements hospitaliers de territoires (GHT). Cela permet une gradation de l'offre de soins : les établissements périphériques perdront certaines missions, la grosse chirurgie sera centralisée à Bordeaux. L'action culturelle sera territorialisée. Les boîtes à livres existeraient dans chaque établissement ; un livre pris à Libourne pourrait être rendu à Bordeaux. Une offre numérique pourrait être développée avec un catalogue commun.

Mais la politique culturelle repose surtout sur des initiatives personnelles de médecin ou d'infirmier. Il n'y a pas d'offres harmonisées.

Évaluer une politique culturelle est important mais compliquée. Elle est en cours à Charles Perrens.

Il existe un réseau territorial des bibliothèques ; il y a un lien entre Charles Perrens et la bibliothèque de Saint Augustin pour les jeux.

Une maison des usagers est en cours de création à Charles Perrens. Les associations pourraient y intervenir.

**Valéria Bouloton (responsable de la bibliothèque du CHU d'Angers): «*La bibliothèque du CHU d'Angers, action culturelle et partenariats.*»**

Valéria Bouloton travaille au CHU d'Angers depuis 2012.

Le CHU s'étend sur 36 ha, a une structure pavillonnaire avec 1480 lits et 60 unités de soin. La bibliothèque est intégrée dans les affaires culturelles depuis 2012. Le projet culturel est inscrit dans le projet d'établissement (voir la page Facebook de CHU d'Angers). Il y a 3 agents hospitaliers au service culturel du CHU (2 professionnels du champ culturel et 1 hospitalier auxiliaire de bibliothèque).

Les projets culturels sont multiples :

- La bibliothèque: 125 m<sup>2</sup> avec prêt sur place du lundi au vendredi de 13 à 15h. Sur RDV de 9h à 17h30. Il y a 600 inscrits sur les 6000 employés du CHU.
- Un catalogue papier est présent dans les services. Une mise à jour se fait tous les ans. Le portage se fait à la demande. Il y a des passages réguliers dans les services. Les collections sont identiques à celles d'une bibliothèque ordinaire.
- Un catalogue en ligne est consultable sur Internet, ainsi qu'une possibilité d'inscription et de réservation. Voir [bibli.chu-angers.fr](http://bibli.chu-angers.fr)
- Le fonds: 6000 documents (30% de littérature jeunesse). Beaucoup de BD. Des lecteurs Victor depuis 2015. Des fichiers Daisy. Des liseuses numériques (des cybook) dans les secteurs protégés avec de gros lecteurs. 70 livres sont chargés sur chaque liseuse, mais des livres peuvent être chargé à la demande.
- Le budget est de 5000€ par an. Le CNL aide régulièrement les projets qui lui sont présentés.
- Les livres voyageurs sont des livres de poche issus de dons et déposés dans les salles d'attente des Urgences et en radiologie. Ils sont enregistrés sur [bookcrossing.com](http://bookcrossing.com) pour suivre le voyage du livre. 5 livres sont déposés par semaine. Actuellement, il y a 1200 livres en voyage.
- Des rencontres mensuelles des personnels à la bibliothèque : « Les gourmandises sur l'étagère ».
- Des lectures à voix haute dans 5 services : en groupe ou au chevet.
- La participation au prix littéraire Cézam Romans et BD (prix national proposé au CE et aux bibliothèques municipales).
- Des rencontres avec les auteurs.
- Des animations autour du Printemps des poètes.
- Des ateliers d'écriture, de créations de livres, de sérigraphie, avec un soignant participant toujours aux ateliers.
- Une résidence de création : le dernier était un auteur de BD.

Les partenariats sont nombreux : la BDP, la Médiathèque de Saint Barthélémy ey d'Anjou, le bibliopôle et le réseau des bibliothèque d'Angers.

**Christine Loquet (chargée de mission publics éloignés du livre, Livre et Lecture en Bretagne) : « Présentation des espaces « Facile à lire » pour une offre de lecture attractive et modulable. »**

Lire et lecture en Bretagne est comparable à ECLA, mais sans le cinéma.

La mission publics empêchés et éloignés a été créée en 2010.

La démarche « Facile à lire » (FAL) a été initiée dans le champ de l'illettrisme (voir les travaux de Françoise Sarnowski).

Le FAL est arrivé en 2013 en Bretagne et nous vient des pays scandinaves, Belgique, Pays-Bas et Québec.

Il s'agit de créer des espaces identifiés avec une sélection d'ouvrages FAL nécessitant une médiation et un accompagnement. Ils s'adressent à des adultes, illettrés ou ayant des difficultés à lire ou pas à l'aise dans une bibliothèque ou en situation de handicap ou ayant besoin ou envie de lectures faciles.

La démarche a été lancée en Bretagne sous l'impulsion de Biblipass. Des kits FAL ont été créés regroupant des livres, des outils et un livret d'utilisation. Ils sont téléchargeables sur le site [facilealirebretagne](http://facilealirebretagne).

Les ouvrages FAL sont sélectionnés dans de nombreux genres et en fonction de certains critères :

Genres	Critères
Romans et nouvelles	Documents illustrés
Récits d'apprenants	Textes courts
Contes, albums, poésies	Mise en page aérée
Récits vécus, biographies	Vocabulaire simple
« Beaux livres »	Livres valorisants et de qualité
« Multi supports »	Livres « où on se retrouve »
	Sujets populaires

Les livres audio classiques étant souvent trop longs, il convient d'y préférer les « facile à écouter », tels que les Road Books généralement inférieurs à 1h.

Il existe aussi de petits romans graphiques (aux Éditions de la Traversée par exemple).

Les espaces FAL se caractérisent par un mobilier présentant les livres de face. Ces espaces sont situés dans des lieux tels que chez un coiffeur, un kiné, un médecin ou à l'hôpital. À Lampaul-Guimiliau, les livres y sont empruntés sans contrainte de durée et peuvent être rendus soit à la mairie, à la bibliothèque ou chez le commerçant où le prêt s'est effectué.

Il existe un prix littéraire FAL.

**Marie-Emmanuelle Béraud-Sudreau (responsable de l'Espace Diderot de la bibliothèque de Bordeaux) : « Les dispositifs de lecture adaptés via l'accessibilité numérique dans le cadre de la loi handicap. »**

La loi de 2006 a créé une exception de droits d'auteur pour les personnes handicapées. L'espace Diderot propose des livres en braille (papier ou numérique), des vidéos en LSF, et des ouvrages FAL.

Depuis 2017, l'accès à ces dispositifs s'est élargi. Initialement prévu pour les personnes reconnues handicapées à 80% et plus par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), l'accès est maintenant ouvert aux « dys » (dyslexiques, dysorthographiques, etc.).

Grâce à un agrément de 5 ans, la bibliothèque de Bordeaux est autorisée à adapter les documents et peut bénéficier des transcriptions faites par d'autres organismes (plateforme de la BNP Platon). Des échanges de fichiers entre différents pays sont également possibles (cf. le traité de Marrakech).

En France, une centaine de structures reçoivent cet agrément. La bibliothèque de Bordeaux est la seule bibliothèque en Gironde.

Actuellement, pour s'inscrire à l'espace Diderot, la carte MDPH est devenue inutile. La personne s'engage à utiliser les documents uniquement à titre personnel.

La plateforme adaptée EOLE regroupe environ 30 000 livres en français, des livres en langue étrangère et des livres audio Daisy.

La bibliothèque de Bordeaux peut graver un CD à la demande, l'enregistrer sur un carte SD ou autre, ou encore proposer le livre en téléchargement.

Voir le site Exception culturelle handicap du ministère de la Culture.

Le lecteur Victor permet l'écoute de CD au format MP3. Son maniement est simple et adapté aux aveugles et malvoyants, ainsi qu'aux personnes âgées.

**Aurélia El Harrag (responsable de la direction Vie de la Cité et directrice de la médiathèque du Bouscat) : « Les différentes modalités de portage à domicile, partenariats avec des bibliothèques publiques ? »**

Le portage à domicile s'adresse aux publics empêchés durablement ou momentanément, soit à cause d'un handicap, d'une hospitalisation, d'une incarcération ou d'un séjour en caserne.

Le portage peut être couplé avec le portage des repas ou effectué par des volontaires du service civique ou par des bibliothécaires ou encore confié aux services de La Poste.

Quelques exemples :

- Nevers: 30 personnes sont visitées par semaine à domicile. L'inconvénient majeur est l'absence de la bibliothécaire.
- Pornichet: voir vidéo sur Youtube
- Saint Chamond: un partenariat CCAS (centre communal d'action sociale)/bibliothèque permet le couplage du portage des repas et des livres. Malheureusement, l'absence d'échanges autour des livres a mis fin à l'expérience.
- Lyon: partenariat entre la bibliothèque et l'association Bib'à dom'. Les conditions d'emprunt sont élargies (plus de documents prêtés plus longtemps). Un local a été mis à disposition pour l'association avec une ligne téléphonique. Inconvénient : il y a davantage de bénévoles que de personnes visitées à domicile.
- Paris: portage assuré par des volontaires du service civique, mais pour seulement 9 mois. Il existe également un service Port'âge qui propose des livres et des temps de convivialité.

- Limoges : portage encore au stade expérimental pour une personne sous oxygène 24h/24. La lecture lui a donné une 2<sup>e</sup> vie !
- Pessac : lien avec le CCAS grâce à une bibliothécaire référente. Le journal municipal a relayé un appel de la bibliothèque pour un système de « parrains-parrainés », les parrains servant de relais pour des personnes identifiées par le CCAS.

Au Bouscat, il y a un partenariat entre la bibliothèque et La Poste depuis 2011. Une bibliothécaire référente répond aux demandes, va au domicile pour rencontrer pour rencontrer le futur lecteur, en faire l'inscription et préparer le partage.

Le service est gratuit pour l'utilisateur, mais payant pour la commune : 45€/personne/semestre.

Environ 20 personnes bénéficient du système.

En cas d'absence de la référente, le portage déjà organisé peut continuer. Des conventions existent avec les EHPAD de la commune. Tous les types de documents ou supports peuvent être empruntés pour 3 semaines sans pénalités de retard.

Le but de l'opération est de tendre vers la mixité des publics grâce à une étroite collaboration avec le CCAS. Il ne s'agit pas de maintenir les personnes dans leur isolement, mais de créer un lien pour les faire venir à la bibliothèque. Des portages peuvent aussi être organisés pour des lecteurs qui viennent à la bibliothèque, mais ne peuvent plus porter de livres.